



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cour d'appel de Paris  
Service administratif régional  
Bureau de la commande publique

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

Le présent marché a pour objet :

**Maintien en condition opérationnelle du logiciel de gestion de temps Chronotime**

**DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES  
Avant le 23/12/2025 à 12h00**

**Marché à procédure adaptée  
(Article R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique)**

**Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire  
(Articles R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique)**

## **IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**CATEGORIE : Etat**

**NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE L'ACHETEUR :**

Ministère de la Justice - Cour d'Appel de Paris  
34 Quai des Orfèvres - 75 055 PARIS CEDEX 01  
Télécopieur : 01.44.32.96 46

Le dossier de consultation a fait l'objet d'une dématérialisation. Les candidats sont invités à télécharger le dossier à l'adresse suivante : [www.marches-public.gouv.fr](http://www.marches-public.gouv.fr)

<b>SECTION I – OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>4</b>
1.1 - TYPE DE MARCHÉ.....	4
1.2 - FORME DU MARCHÉ .....	4
1.3 - OBJET DU MARCHÉ .....	4
1.4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES .....	4
1.5 - NOMENCLATURE.....	4
1.6 - PIÈCES DU MARCHÉ.....	4
1.7 - DURÉE DU MARCHÉ .....	5
1.8 – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE .....	5
<b>SECTION II – PROCÉDURE</b> .....	<b>6</b>
2.1 – NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ATTRIBUÉ PAR LA PERSONNE PUBLIQUE.....	6
2.2 – TYPE DE PROCÉDURE.....	6
2.3 – CONDITIONS DE DÉLAI.....	6
2.4 – TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
2.5 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
2.6 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS.....	7
<b>SECTION III – CONDITIONS DE PARTICIPATION</b> .....	<b>8</b>
3.1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OFFRE .....	8
3.2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CANDIDATURE .....	8
3.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PIÈCES DE CANDIDATURE À TRANSMETTRE.....	9
<b>SECTION IV – CRITÈRES DE SÉLECTION ET D’ATTRIBUTION</b> .....	<b>12</b>
4.1 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES .....	12
4.2 - CRITÈRES D’ATTRIBUTION .....	12
<b>SECTION V – MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>14</b>
5.1 - DÉPÔT DES PLIS.....	14
5.2 - CONTENU DU PLI.....	14
<b>SECTION VI – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>15</b>
6.1 - RECTIFICATION D’ERREURS MATÉRIELLES .....	15
6.2 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE.....	15

## SECTION I – OBJET DU MARCHE

### 1.1 - TYPE DE MARCHE

---

Il s'agit d'un marché public de service en technologies de l'information et de communication.

### 1.2 - FORME DU MARCHE

---

- Marché passé en procédure adaptée (MAPA) négocié, conformément aux articles L. 2123-1 et -5 et R. 2123-1 à -8 du Code de la commande publique
- Accord-cadre à bons de commandes avec montant minimum et maximum (article R. 2162-1 et suivants Code de la commande publique)

### 1.3 - OBJET DU MARCHE

---

La présente consultation a pour objet la mise en place de prestations de maintien en conditions opérationnelles du logiciel de gestion de temps Chronotime pour les juridictions du ressort de la cour d'appel de Paris.

Les spécifications techniques des prestations sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### 1.4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

---

- Prestation supplémentaire éventuelle : NON
- Refus des variantes : OUI
- Prestations divisées en lots : NON

### 1.5 - NOMENCLATURE

---

Classification CPV :

Objet principal :

- **48000000 – Logiciels et systèmes d'information**

### 1.6 - PIECES DU MARCHE

---

- **Règlement de la consultation (RC) ;**
- **Acte d'Engagement (AE)** valant CCAP et ses annexes :
  - Annexe 1 et 2 : 1. Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et 2. Bordereau des prix unitaires (BPU)
  - Annexe 3 : Tableau des pénalités
  - Annexe 4 : Acte spécial de sous-traitance
  - Annexe 5 : Canevas au mémoire technique

- **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)** et son annexe :
- Annexe A : Cadre de Cohérence Technique (CCT) de la Direction du numérique du Ministère de la Justice

### 1.7 - DUREE DU MARCHE

---

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et sera reconductible annuellement à sa date d'anniversaire sans que sa durée totale ne puisse excéder deux (2) ans (cf. article 4 AE).

Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, la reconduction du marché est tacite. Le TITULAIRE ne peut s'opposer à cette reconduction.

En cas de non-reconduction du marché, la décision du pouvoir adjudicateur est notifiée au TITULAIRE avec un préavis de deux mois avant la date d'expiration de la période en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Nota : l'échéance du terme n'a aucune incidence sur l'exécution des bons de commande en cours.*

### 1.8 – PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

---

Conformément aux objectifs de développement durable et aux dispositions du Code de la commande publique, une importance particulière est accordée à la performance environnementale des prestations objets du présent marché.

Les éléments relatifs aux économies d'énergie et le recours ou le soutien au développement des énergies renouvelables seront pris en compte comme condition d'exécution, spécification technique et critères d'attribution du marché. A ce titre, les candidats sont invités à prendre les mesures durables suivantes :

- Gestion dématérialisée de la maintenance du logiciel en optimisant la consommation des ressources serveurs, privilégier les mises à jour légères, mettre en œuvre les principes d'éco-conception des mises à jour ;
- Maintenance durable du logiciel aux fins de performance énergétique.

## SECTION II – PROCEDURE

### 2.1 – NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

**SAR-CA-MAINT-CHRONO-2026**

### 2.2 – TYPE DE PROCEDURE

La consultation fait l'objet d'un marché passé en procédure adaptée (MAPA), négocié, soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à -8 du Code de la commande publique

### 2.3 – CONDITIONS DE DELAI

Date limite de remise des offres : **Avant le 23/12/2025 à 12h00**

Au-delà de la date limite de réception des offres, aucune offre régulièrement expédiée ou déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée sauf sur demande expresse de l'ADMINISTRATION dans le respect des règles fixées par le code de la commande publique.

Toute offre ouverte reste la propriété de l'ADMINISTRATION.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que toute proposition qui ne sera pas remise dans les conditions précisées ci-dessus ou qui parviendra après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne sera pas prise en compte et sera retournée à son expéditeur.

Délai de validité des offres : **150 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

### 2.4 – TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation a fait l'objet d'une dématérialisation à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

### 2.5 – RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires devront être faites via la plateforme des marchés interministériels, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres fixée au 2.3 de la section II. Les réponses apportées par l'ADMINISTRATION seront alors adressées au plus tard six (6) jours avant cette même date limite à tous les candidats.

**Tribunal administratif de Paris**

1 Parvis du Tribunal de Paris, 75017, PARIS

N° téléphone : 01.44.59.44.00

N° télécopie : 01.44.59.46.46

## SECTION III – CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 3.1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OFFRE

---

#### Conditions propres aux marchés de services :

- Prestations réservées à une profession particulière : NON
- Les candidats sont tenus d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché : OUI

#### Groupement et sous-traitance :

- Les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en **groupement d'entreprises** (conjoint ou solidaire) : OUI
- Le recours à la **sous-traitance** est autorisé dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

### 3.2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CANDIDATURE

---

Les renseignements fournis doivent concerner la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services. Les renseignements s'accompagnent également des formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des candidats en application des articles R. 2143-3 à -16 du Code de la commande publique.

La présentation de l'offre devra suivre le modèle présenté dans le canevas au mémoire technique (**Annexe 5** de l'Acte d'Engagement).

- **Statut juridique et capacité professionnelle :**

Les éléments relatifs au statut juridique et à la capacité professionnelle du candidat devront être transmis lors de la candidature. Les pièces concernées sont identifiées au **point 1 du tableau récapitulatif des pièces de candidatures à transmettre**, inséré ci-dessous au point 3.3.

Les versions des imprimés DC1 et DC2 mises à jour sont disponibles sur le portail Internet des Ministères de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics sur le lien suivant : [Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

Si le candidat ne peut produire les documents dans le délai imparti, son offre est **rejetée et le candidat éliminé**.

- **Capacité économique et financière**

Le candidat au marché public devra fournir les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat sur la base des trois dernières années dont les éléments constitutifs sont détaillés au point 2 du **tableau récapitulatif des pièces de candidatures à transmettre**, inséré ci-dessous au point 3.3.

- **Référence professionnelle et capacité technique :**

Le candidat au marché public devra fournir les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat et fournir les listes de références en lien avec l'objet du marché. Les pièces nécessaires sont détaillées au point 3 du **tableau récapitulatif des pièces de candidatures à transmettre**, inséré ci-dessous au point 3.3.

Conformément à l'article R. 2143-12 du Code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres sociétés, il justifiera des capacités de ce ou ces sociétés et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

*Nota : en application de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'ADMINISTRATION peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci sont gratuits.*

En application de l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve ayant déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation dans la mesure où ceux-ci demeurent valables et n'ont pas reçu d'actualisation.

- **Déclaration d'un sous-traitant dans l'offre du candidat :**

En application des articles R. 2193-1 et -2 du Code de la commande publique, le candidat, s'il déclare un sous-traitant, devra joindre à son offre une déclaration de sous-traitance établie conformément au modèle joint en Annexe 4 de l'acte d'engagement valant CCAP.

Ces renseignements devront également être communiqués à l'ADMINISTRATION par les sous-traitants déclarés après notification du marché. Des informations détaillées des documents à transmettre figurent au point 4 du **tableau récapitulatif des pièces de candidatures à transmettre**, inséré ci-dessous au point 3.3 :

### 3.3 TABLEAU RECAPITULATIF DES PIECES DE CANDIDATURE A TRANSMETTRE

Documents	Formalités et renseignements
<b>1. Statut juridique et capacité professionnelle</b>	
Lettre de candidature (DC1)	Renseignée, datée et signée
Déclaration du candidat (DC2)	Renseignée, datée et signée
Copie des jugements	En cas de redressement judiciaire du candidat
Pouvoir du signataire	Pouvoir dûment habilité par le représentant légal de la société à l'engager juridiquement. Indiquer les pouvoirs en chaine si nécessaire.
Extrait KBIS	Un extrait de moins de trois mois devra être fourni par le candidat
Certificat fiscal	Certificat attestant du paiement des impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée délivré par l'ADMINISTRATION fiscale dont relève le demandeur

Certificat social (attestant du paiement des cotisations de sécurité sociale)	Certificat attestant du paiement des cotisations sociales et des contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale datant de moins de six mois
Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une exclusion	Cette déclaration doit porter sur le fait que le candidat n'entre pas dans un des cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 et aux 1°) et 3°) de l'article L. 2141-4 du Code de la commande publique.
Attestation d'assurance de responsabilité civile	En cours de validité
<b>2. Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires global	Concerne les trois dernières années d'exercice. Mais les entreprises récentes disposent e la possibilité de fournir une attestation bancaire
Chiffre d'affaires spécifique sur les prestations concernées	
<b>3. Références professionnelles, capacités techniques, organisation de la prestation</b>	
<p><b><i>Ces renseignements sont listés dans le canevas à suivre pour la remise du mémoire technique (Annexe 5)</i></b></p> <p>Documentation de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation (organigramme, CV de l'équipe, qualifications, certifications etc)</li> <li>- Moyens humains (effectifs annuels, personnel d'encadrement)</li> <li>- Moyens matériels d'intervention</li> <li>- Domaines de compétences de l'entreprise</li> </ul> <p>Organisation de la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Types de maintenance et délais d'intervention</li> <li>- Organisation des équipes</li> <li>- Suivi administratif de la maintenance</li> <li>- Assistance téléphonique</li> </ul>	
Liste de références	Cela concerne les éventuelles prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années avec montant, dates, coordonnées de contact
Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une exclusion de candidature aux marchés publics	
Attestation d'assurance de responsabilité civile	En cours de validité

#### 4. Déclaration de sous-traitance

Déclaration de sous-traitance (DC4)

En cas de sous-traitance le candidat devra transmettre :

- Les renseignements relatifs aux capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

## SECTION IV – CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

### 4.1 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures, détaillés dans le présent règlement de consultation, sont les garanties professionnelles, techniques et financières et références.

Après examen des documents relatifs à la candidature, seront éliminées :

- Les candidatures ne remplissant pas les conditions d'accès à la commande publique ;
- Les candidatures ne présentant pas les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

L'appréciation de la capacité professionnelle, technique et financière d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

### 4.2 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Afin d'attribuer le marché public, le jugement de l'offre sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à 12 du Code de la commande publique, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

METHODE D'ANALYSE	
Critères d'attribution	Pondération
<b>Valeur financière</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Montant forfaitaire des prestations (<b>30%</b>)</li><li>- Prix des prestations ponctuelles (<b>10%</b>) comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>o <i>Evolution du logiciel à la demande de l'ADMINISTRATION (5%) ;</i></li><li>o <i>Acquisition de modules complémentaires (5%).</i></li></ul></li></ul>	40%
<b>Valeur technique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Qualité de l'organisation interne prévue pour l'exécution des prestations (<b>7,5%</b>) ;</li><li>- Conditions d'exécution de la maintenance : fonctionnalités et capacités techniques en correspondance avec les exigences du CCTP (<b>20%</b>) ;</li><li>- Démarche qualité prévue pour l'exécution du marché : assistance, délai d'intervention (<b>15%</b>)</li><li>- Sécurité : sauvegarde et restauration des données (<b>7,5%</b>).</li></ul>	50 %
<b>Valeur durable (RSE)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mises à jour limitant la consommation énergétique des serveurs et du logiciel (<b>5%</b>)</li></ul>	10 %

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation et sensibilisation à la sobriété numérique : paramétrages économes (<b>3%</b>)</li><li>- Modes de déplacement limitant les émissions de CO<sup>2</sup> : mutualisation des interventions, recours à des data centers certifiés, mesures de réduction des déplacements (<b>2%</b>)</li></ul> |  |
|---|--|

## SECTION V – MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 5.1 - DEPOT DES PLIS

---

Les dossiers doivent être transmis par voie dématérialisée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Conformément aux dispositions des articles L. 2132-2 et R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et échanges d'informations sont effectués par voie électronique.

### 5.2 - CONTENU DU PLI

---

Le pli remis par le candidat contient :

- Les **pièces relatives à la candidature** : tous les éléments énumérés au point 3.2 de la section III ;
- Les **pièces relatives à l'offre** :
  - L'Acte d'Engagement (valant cahier des clauses particulières) et ses annexes :
    - Annexe 1 : La décomposition du prix global forfaitaire comprenant en Annexe 2 : le bordereau des prix unitaires ;
    - Annexe 3 : Le tableau des pénalités ;
    - Annexe 4 : L'acte spécial de sous-traitance, si nécessaire ;
    - Annexe 5 : Canevas au mémoire technique ;
  - Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
    - Annexe A : Méthodologie de contrôle des prestations ;
  - Le mémoire technique ;
  - Le relevé d'identité bancaire (RIB), ou postal (RIP) ;
  - Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité ;

Ces pièces doivent toutes être dûment complétées, paraphées, datées et signées par le représentant habilité. Si nécessaire, le candidat devra remettre le document relatif au pouvoir autorisant le signataire à engager l'entreprise.

Il est demandé aux candidats de bien vouloir privilégier la saisie informatique pour compléter l'ensemble des documents. Les tableurs sont à transmettre en version modifiable et en version complétée, paraphée, datée et signée en PDF.

Les dossiers doivent être transmis **uniquement par voie dématérialisée** sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Conformément aux dispositions des articles L. 2132-2 et R. 2132-7 du Code de la commande publique, les communications et échanges d'informations sont effectués par voie électronique.

## SECTION VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 6.1 - RECTIFICATION D'ERREURS MATERIELLES

En cas de distorsions constatées entre le montant forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement et dans la décomposition du prix global et forfaitaire, **c'est l'indication en lettres figurant dans l'acte d'engagement qui prévaudra.**

La décomposition du prix forfaitaire devra être rectifiée par le candidat pour s'inscrire dans les limites du montant indiqué dans l'acte d'engagement. Le candidat sera invité à rectifier sa décomposition en conséquence ; en cas de refus, son offre sera considérée **comme irrégulière et sera éliminée.**

### 6.2 – SIGNATURE ELECTRONIQUE

En application des dispositions du Code de la commande publique, la signature des documents attendus au titre de la présente consultation n'est pas obligatoire au stade de la remise des offres. Toutefois, le candidat peut signer électroniquement les documents attendus au titre de l'offre en présentant un certificat de signature électronique répondant aux conditions fixées par l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

En cas d'absence de signature électronique, l'attributaire signera son offre soit électroniquement, soit par papier.

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix :

- Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État : PLACE
- Le soumissionnaire utilise un autre outil de signature : il est alors soumis à deux obligations :
  - Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
  - Transmettre les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document et ce gratuitement (exemple : le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré ou le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur).

**Rappel :** Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.